

LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES: PRINCIPES, IMPACT ET OUTILS

En mai 2018, le nouveau règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (UE 2016/679 communément appelé « RGPD ») a fait de la protection des données personnelles un droit fondamental de tous les citoyens de l'Union européenne. Ce nouveau droit fondamental, les services d'insertion par l'activité économique se doivent de le maîtriser pour en garantir l'effectivité.

Contenu de formation

Les notions fondamentales et législatives relatives aux données personnelles et à leur traitement.

Les enjeux pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux du traitement des données personnelles.

Les principes et pratiques de la protection des données personnelles.

Les axes de travail de mise en conformité des établissements aux exigences de la protection des données à caractère professionnel.

OBJECTIFS

Connaître les notions fondamentales et le cadre légal relatifs aux données personnelles et à leur traitement.

Connaître les enjeux pour les PLIE du traitement des données personnelles.

Connaître les principes et pratiques de la protection des données personnelles.

Savoir planifier et mettre en œuvre les axes de mise en conformité au RGPD

FORMATEUR

Juriste et formateur, Pascal Lefebvre exerce son activité dans les secteurs sociaux et médico-sociaux depuis 2006. Particulièrement investi sur les questions de la relation contractuelle avec les personnes accompagnées, du respect de leurs droits et de l'évaluation de la qualité du service rendu, c'est tout naturellement qu'il s'est tourné vers la protection des données à caractère personnel.

Depuis 2018 il forme et accompagne les acteurs des champs sociaux et médico-sociaux relativement à leur conformité aux exigences de la législation en la matière.

Titulaire d'un DEA de droit communautaire, Pascal Lefebvre est également Délégué à la Protection des Données certifié par Bureau Veritas.



– PUBLIC
Salariés et Cadres de
PLIE.

– INTERVENANT
Pascal Lefebvre

– METHODE ET MOYENS
PEDAGOGIQUES
Fonde sur la participation
et la traçabilité.

– VALIDATION
Attestation de
présence

– DUREE
2 jours, 14 heures

– COUT DE LA FORMATION
600€ pour les
adhérents
900€ pour les non
adhérents

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES:

CONSTRUCTION DU REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT ET LA REALISATION DES ANALYSES D'IMPACT SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le registre des activités de traitements permet d'avoir une vision globale de l'impact de l'activité sur les données à caractère personnel : l'utilisation qui en est faite, et les mesures de sécurité qui sont mises en oeuvre.

Ensuite les analyses d'impact sur la protection des données (AIPD) vont permettre au responsable des traitements de porter une appréciation sur la pertinence des mesures de protection mises en oeuvre pour les activités susceptibles de porter atteinte aux droits et libertés fondamentaux, en mesurant précisément le risque auquel elles répondent. La production de ces outils doit répondre à des exigences précises, et revêt une importance particulière en ce qu'elle est le premier indice de la mise en oeuvre de la démarche de mise en conformité.

CONTENU DE FORMATION

Les notions fondamentales et législatives relatives aux données personnelles et à leur traitement.

Les enjeux pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux du traitement des données personnelles.

Les principes et pratiques de la protection des données personnelles.

Les axes de travail de mise en conformité des établissements aux exigences de la protection des données à caractère professionnel.

OBJECTIFS

Connaître le rôle du registre des activités de traitement et ses préalables.

Connaître la méthodologie de construction du registre des activités de traitement.

Connaître les cas de mise en oeuvre obligatoire des analyses d'impact sur la protection des données.

Connaître la méthodologie de réalisation des AIPD.

FORMATEUR

Juriste et formateur, Pascal Lefebvre exerce son activité dans les secteurs sociaux et médico-sociaux depuis 2006. Particulièrement investi sur les questions de la relation contractuelle avec les personnes accompagnées, du respect de leurs droits et de l'évaluation de la qualité du service rendu, c'est tout naturellement qu'il s'est tourné vers la protection des données à caractère personnel.

Depuis 2018 il forme et accompagne les acteurs des champs sociaux et médico-sociaux relativement à leur conformité aux exigences de la législation en la matière.

Titulaire d'un DEA de droit communautaire, Pascal Lefebvre est également Délégué à la Protection des Données certifié par Bureau Veritas.



– PUBLIC
Salariés et Cadres de
PLIE.

– INTERVENANT
Pascal Lefebvre

– METHODE ET MOYENS
PEDAGOGIQUES
Mises en situation et
d'apports ciblés.

– VALIDATION
Attestation de
présence

– DUREE
2 jours, 14 heures

– COUT DE LA FORMATION
600€ pour les
adhérents
900€ pour les non
adhérents
Indispensable d'avoir
suivi le module principe
impact et outils ou de
justifier de formations
équivalentes.